

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARTIN EN BRESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Guy GAUDRY, Maire

Présents : M. Guy GAUDRY, M. Didier MARCEAUX, Mme Marie-Céline ROSSIGNOL, M. Yves DESSAUGE, Mme Nadège LAGRUE, Mme Sylvie BICHARD, M. Jérôme BOUILLOUX, Mme Maryse COLAS, Mme Stéphanie COLLARD, Mme Gisèle CORNIER, M. Patrice DEMAIZIERE, Mme Martine GAUTHIER, Mme Sylvie GENRET, M. Benjamin PASCAL, M. François REMOND, M. Pascal VOLAND

Absents excusés : M. Antoine COHIER, Mme Marie-Laure GABON, M. Madjid KHALED

Pouvoirs : 1 (de Mme GABON à M. GAUDRY)

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BICHARD

Date de la convocation : 19 octobre 2021

Date d'affichage des délibérations : 28 octobre 2021

---

---

En début de séance, le Conseil Municipal accueille deux intervenants :

- Le Lieutenant QUINCHON, Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Saint Germain du Plain
- M. Ludovic PONTET, Technicien ONF

## **PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE BRIGADES DE GENDARMERIE DE SAINT GERMAIN DU PLAIN PAR LE LIEUTENANT QUINCHON, COMMANDANT DE LA BRIGADE**

Le Lieutenant QUINCHON, présente la Communauté de Brigades de Gendarmerie dont il est le commandant. Cette communauté regroupe les brigades de Verdun sur le Doubs, Saint Martin en Bresse et Saint Germain du Plain. Les effectifs sont de 20 sous-officiers et 6 gendarmes adjoints.

En 2020, la gendarmerie a réalisé 1 177 interventions dont 378 de nuit. Il existe une patrouille d'intervention de nuit qui circule de 19 H 00 à 7 H 00 sur un secteur plus étendu que la communauté de brigades de St Germain du Plain.

Globalement on constate plutôt une diminution des cambriolages ; par contre les atteintes aux personnes augmentent qu'elles soient intra-familiales ou autres.

En matière de sécurité routière, 374 infractions ont été constatées depuis le début de l'année 2021 dont 30 alcoolémies (sur 1 160 dépistages), 11 usages de stupéfiants et 78 excès de vitesse.

A noter que les accidents ont tendance à diminuer depuis 2019 ; malgré tout, le nombre de blessés et de personnes hospitalisées augmentent.

Dépôt de plainte en gendarmerie :

- Il existe un dispositif de pré-plainte en ligne qui permet à chacun de déposer une plainte qui arrive alors en gendarmerie. Le plaignant est ensuite recontacté par la gendarmerie pour fixer un rendez-vous et signer la plainte.
- Sur St Martin, même si le bureau n'a plus de permanences, il est possible de prendre rendez vous pour venir déposer plainte à St Martin sans se déplacer à Verdun/Doubs ou à St Germain du Plain.

## **PRESENTATION DU PROJET DE DESSERTE FORESTIERE POUR LE MASSIF DE LA VOULAIN** **PAR M. LUDOVIC PONTET – TECHNICIEN FORESTIER DE L'ONF**

M. PONTET présente au conseil municipal un projet d'amélioration de la desserte forestière du massif de la Voulaine.

En effet, la professionnalisation de l'exploitation du bois, la mécanisation plus importante et la jeunesse des peuplements de la Voulaine rendent nécessaire l'amélioration des chemins d'accès et des zones de retournement, infrastructures indispensables à la bonne exploitation du massif forestier.

3 solutions sont proposées, toutes peuvent bénéficier d'une subvention au taux de 40 %.

- Option 1 : 5 places de dépôt/retournement. Surface desservie : 53.6 ha.  
Coût estimé à 26 400 €, soit un autofinancement pour la collectivité après subventionnement de 15 840 €
- Option 2 : place de dépôt/retournement + route forestière. Surface desservie : 79.4 ha.  
Estimé à 54 923 €, soit un autofinancement après subvention de 32 954 €
- Option 3 : place de dépôt/retournement + route forestière. Surface desservie : 75.4 ha.  
Estimé à 53 823 €, soit un autofinancement après subvention de 32 294 €.

Le reste à charge pourrait être financé très rapidement par anticipation de certaines coupes.

Le dossier pourrait être déposé dès le début de l'année 2022 pour obtenir un accord à l'automne 2022. Il faudrait alors effectuer une coupe à l'automne 2021 pour l'emprise de la route et réaliser les travaux en été 2023.

Le conseil se prononcera ultérieurement sur son choix en fonction du coût mais également des avantages et inconvénients des 3 options proposées.

-----

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 28 septembre à l'unanimité et poursuit l'examen des questions à l'ordre du jour.

-----

### **ACHAT DE CARTES CADEAUX POUR LE PERSONNEL COMMUNAL**

En 2020, une carte cadeau d'une valeur de 100 € a été offerte à chaque agent communal, à titre exceptionnel, en remerciement de l'engagement, des efforts d'adaptation, de la réactivité et de la conscience professionnelle dont le personnel a fait preuve dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire. L'année 2021 ayant été encore lourdement impactée par la pandémie, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de renouveler cette action pour cette année.

### **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

L'objectif d'un Plan Communal de Sauvegarde est de planifier la gestion du risque en cas d'évènement naturel ou industriel grave. Il n'est pas obligatoire dans les communes comme St Martin mais vivement conseillé.

Mme LAGRUE et Mme ROSSIGNOL ont travaillé sur la préparation de ce document avec le bureau d'études DFPI Conseil.

Les conseillers ont été destinataires, avec leur convocation, de l'intégralité du projet de Plan Communal de Sauvegarde.

Un extrait du plan concernant la cellule de crise communale leur est remis afin qu'ils puissent vérifier leur présence au sein des différentes équipes de la cellule.

Le document sera ensuite validé par arrêté du maire.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

▪ **Remerciements** : De l'association San Martinoise de Marche et Remise en forme pour la subvention 2021 ; du Comité du Souvenir de la Madeleine pour le soutien logistique de la commune.

Remerciements également des familles pour les témoignages de sympathie lors des décès de Mme Geneviève MICHAUDET, de M. Guy MONNOT et de M. Gaston BONIN.

▪ **Préparation de la cérémonie du 11 novembre** : la cérémonie, à nouveau publique, aura lieu le jeudi 11 novembre à 10 H 30. Les conseillers organisent leur participation aux préparatifs.

▪ Festival l' Ici et l' Ailleurs : Le festival commence le vendredi 12 novembre à St Martin à 20 H 00. Les conseillers présents sont recensés pour l'organisation du vin de l'amitié offert par la commune.

▪ Projet Ages et Vie – maison pour personnes âgées : Mme ROSSIGNOL rend compte de l'avancement du projet. Le géomètre prépare le plan topographique du site sur lequel la parcelle d'implantation des maisons sera découpée. A noter que le site faisant plus de 10 000 m2 un bassin de rétention sera nécessaire.

▪ SMA Eau Potable Chalon Sud-Est :

- RPQS 2020 : Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable 2020 a été transmis aux conseillers municipaux qui n'émettent ni questions ni observations.
- Travaux futurs et coupures d'eau : de nouveaux réseaux vont être mis en service prochainement qui vont entraîner des coupures et perturbations dans la distribution d'eau. De même, d'importants travaux seront réalisés dans les mois à venir sur les châteaux d'eau de l'Abergement Ste Colombe et Saint Vincent en Bresse qui entraîneront également des coupures de distribution d'eau.

Les élus ne manqueront pas d'informer la population dès que les dates et lieux de coupures seront connus par le biais du site internet, de l'application Illiwap et du panneau électronique.

▪ Décisions du Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 :

=> **Décision n° 003/2021 du 05/10/2021** : Le montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport de gaz est fixé à 138 € pour l'année 2021 (pour 259 m de réseau public de transport).

=> **Décision n° 004/2021 du 05/10/2021** : Le montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz est fixé à 312 € pour l'année 2021 (pour 4 164 m de réseau public de distribution).

=> **Décision n° 005/2021 du 08/10/2021** : Pour les lots 1 et 2 du marché de transports scolaires passé avec l'entreprise AUTOCARS GIRARDOT, l'article 8 du CCAP est modifié afin de prévoir le versement d'acomptes mensuels à la place d'acomptes trimestriels. Les conditions financières du marché restent inchangées.

▪ Conseil de classe école maternelle : Le maire rend compte du conseil de classe du 19 octobre dernier. A noter la présence de 3 AESH alors qu'il serait nécessaire d'en avoir 4. Le Père Noël devrait venir à l'école le 16 décembre prochain.

▪ Conseil de classe école élémentaire : Le maire rend compte du conseil de classe du 21 octobre dernier. A noter une interrogation des parents pour qu'ils puissent inscrire leurs enfants à la cantine par internet. L'évolution du logiciel de gestion de la cantine est envisagée en ce sens.

▪ Référent sécurité Education Nationale : A la demande des directeurs d'école, le référent sécurité de l'Education Nationale est venu faire une visite des écoles. Il a pu apprécier le bon suivi des écoles tant en ce qui concerne les contrôles obligatoires que l'entretien et la sécurité des bâtiments. Sur le problème des périodes de fortes chaleurs, il invite les enseignants à modifier leurs cours pour quitter les locaux, le recours à la climatisation étant à écarter pour des raisons sanitaires.

Le maire et les adjoints ont été heureux d'entendre qu'il considère le groupe scolaire de St Martin comme l'un des mieux suivi, entretenu et équipé parmi ceux qu'il a visité sur le secteur de l'inspection de l'Education Nationale du Louhannais.

▪ Travaux :

- Salle Jean Paccaud : les volets brises soleil orientables ne sont pas encore fonctionnels ; l'entreprise n'a toujours pas pu être approvisionner sur l'ensemble du matériel commandé.
- Logement de secours : le mobilier a été installé
- ADAP : les travaux de mise en conformité des installations avec les normes relatives au handicap seront prochainement réalisés aux écoles, à la mairie et à la salle Gaudillat
- Assainissement : la commune attend l'intervention de l'Agence Technique Départementale
- Bâtiment rue du bourg : la commune est en attente d'une proposition de mission de la SEM Val de Bourgogne
- Panneau électronique : les dysfonctionnements liés au changement de logiciel du panneau ont duré plusieurs mois. La société Charvet a décidé de faire une remise de 3 mois de loyer.

- Radar pédagogique : Le radar fonctionne pour l'instant exclusivement avec l'énergie solaire dans l'attente de l'installation d'une prise sur un mât d'éclairage public par le SYDESL. La subvention allouée au titre du produit des amendes de police pour le radar est de 627 €.
- Licence IV : Le maire informe le conseil que la licence IV du bar de St Martin a été vendue faute de repreneur du bar. Le maire n'a pas pu s'opposer au transfert de la licence dans un autre département. Les locaux seront utilisés pour un autre commerce.
- Vide CCAS : Le maire remercie le personnel du service technique ainsi que les conseillers pour l'important travail de manipulation des différents meubles et objets au cours des préparatifs de la manifestation et pour le rangement ensuite.
- Associations : Les élus ont représenté la commune à toutes les assemblées générales des associations lorsque cela leur était possible : Jeunes Sapeurs-Pompiers, Amicale des Sapeurs-Pompiers, Amicale boules, Amicale du temps libre, FNACA, Chorale Arpège.
- Cimetière : Le nouveau columbarium de 12 cases a été installé.
- Fleurissement : quelques bacs ont été garnis de chrysanthèmes.

La séance est levée à 22 h 45. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ; ont signé au registre les membres présents.